

LA CONSTRUCTION D'UNE AÉROGARE
À ROUYN (P.Q.)

Question n° 535—**M. Caouette**:

A-t-on fait des études au sujet de la construction d'une aérogare à l'aéroport de Rouyn?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non, mais un relevé économique est censé être terminé en février 1968.

LES ÉTUDES RELATIVES AUX COMMUNICA-
TIONS PAR SATELLITE

Question n° 540—**M. Caouette**:

La Société canadienne des télécommunications transmarines songe-t-elle à se lancer dans le domaine des télécommunications par satellite et, dans le cas de l'affirmative, fait-on des études à cet égard?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le 20 août 1964, à Washington (D.C.), le Canada a paraphé les accords provisoires et spéciaux négociés par les gouvernements d'un certain nombre de pays en vue de l'établissement et de l'exploitation d'un réseau international de télécommunications par satellite, dont font présentement partie 58 nations. Le gouvernement du Canada a désigné la Société canadienne des télécommunications transmarines pour y représenter le Canada. La Société poursuit activement son travail dans ce domaine; elle exploite présentement à Mill-Village (Nouvelle-Écosse) une station terrienne pour satellites assurant les services téléphoniques et de télévision entre le Canada et l'Europe.

LA PROSPECTION DE L'ARCHIPEL ARCTIQUE

Question n° 543—**M. Nielsen**:

1. Le gouvernement a-t-il entamé des pourparlers avec des entreprises privées de prospection du pétrole ou de forage dans le dessein de participer à l'institution d'une société d'État dont le but serait d'encourager l'investissement des fonds publics et privés dans la prospection de l'archipel arctique?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des personnes, entreprises ou sociétés avec lesquelles on a tenu ces pourparlers?

3. A-t-on conclu un accord quelconque au sujet de l'institution de cette société d'État, et dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails de cet accord?

4. Combien le gouvernement prévoit-il investir dans cette entreprise?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Non.

4. Ne s'applique pas.

[L'hon. M. Laing.]

LA DÉSIGNATION DU MOULIN DE KINTAIL
COMME LIEU HISTORIQUE NATIONAL

Question n° 549—**M. Brand**:

1. A-t-on consulté la Commission des lieux et monuments historiques du Canada au sujet de l'achat de la maison de M. Robert Tait McKenzie, à Almonte?

2. En raison des nombreuses instances qui lui ont été formulées, le gouvernement se propose-t-il de désigner le moulin de Kintail comme lieu historique national?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Non. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada ne s'occupe pas, à proprement parler, d'achat de maisons. Toutefois, elle a étudié, à deux reprises, la valeur historique de la maison connue sous le nom de moulin de Kintail, et elle estime que le moulin n'est pas d'importance historique nationale.

En 1958, la Commission a recommandé que le nom de Robert Tait McKenzie soit inscrit sur la liste des Canadiens éminents. La Commission a de nouveau étudié la question et dernièrement elle a recommandé qu'on érige une plaque commémorative en l'honneur de McKenzie.

2. Comme le moulin, de l'avis de la Commission, n'est pas d'importance historique nationale, il n'est pas question de faire du moulin de Kintail un lieu historique national.

L'ÉTUDE DES QUESTIONS FISCALES
DU YUKON

Question n° 550—**M. Nielsen**:

1. L'étude des modes d'imposition et des questions fiscales du Territoire du Yukon, pour laquelle le gouvernement a engagé MM. Touche, Ross, Bailey et Smart, comptables agréés, fait-elle l'objet d'un contrat?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien cette étude va-t-elle coûter au gouvernement?

3. Si l'étude ne fait pas l'objet d'un contrat, combien prévoit-on qu'elle va coûter?

4. Le Conseil législatif du Yukon a-t-il demandé cette étude explicitement?

5. Le Conseil législatif du Yukon a-t-il demandé explicitement qu'on engage MM. Touche, Ross, Bailey et Smart?

6. A-t-on consulté le Conseil législatif du Yukon au sujet de l'engagement de MM. Touche, Ross, Bailey et Smart, au sujet du mandat de ceux qui poursuivent l'étude, ou à tout autre sujet relatif à cette étude?

7. Le Fonds du revenu consolidé du Territoire du Yukon va-t-il défrayer une partie quelconque du coût de cette étude?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui.

2. Elle ne doit pas coûter plus de \$60,000, compte non tenu des frais réels, dont le montant estimatif est de \$6,000.